

AVIS PUBLIC

AVIS DE PROMULGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1412-2025

AVIS PUBLIC est donné :

1. Que lors d'une séance tenue le 2 juillet 2025, le conseil municipal de la Ville a adopté le règlement intitulé « Règlement numéro 1412-2025 modifiant le Règlement numéro 0666-2017 sur les permis et les certificats afin d'ajouter des dispositions applicables aux déclarations de travaux, d'adapter la numérotation et d'assurer la cohérence du chapitre 3 suite à la suppression de plusieurs articles et de préciser les dispositions relatives à la construction, installation et modification d'enseigne ».
2. Que ledit règlement a fait l'objet d'un certificat de conformité au schéma d'aménagement, émis par la Municipalité régionale de comté de La Haute-Yamaska, en date du 3 septembre 2025.
3. Que ledit règlement est déposé à mon bureau, situé à l'hôtel de ville, 87, rue Principale, Granby, Québec, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.
4. Que ledit règlement entre en vigueur, selon la loi, le 3 septembre 2025.

Donné à Granby, ce 12 septembre 2025.

La greffière adjointe,

M^e Sabrina Béland

Je soussignée, greffière adjointe de la Ville de Granby, certifie, ce 12 septembre 2025, sous mon serment d'office, avoir publié le présent avis sur le site Internet de la Ville (<https://granby.ca>) et l'avoir affiché au bureau de la municipalité, le 20 juin 2025.

La greffière adjointe,

M^e Sabrina Béland